

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE UK477 CHROME LOOK

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial UK477 CHROME LOOK  
No du produit XUK477

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur James Briggs Limited  
4 Howarth Court,  
Gateway Crescent, Chadderton,  
Oldham, Lancashire  
OL9 9XB  
England  
0161 627 0101  
sds@jamesbriggs.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques Flam. Aerosol 1 - H222  
Pour l'homme EUH066; Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H336  
Pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE)

Xi; R36. F+; R12. R52/53, R66, R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement

Danger

Mentions De Danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils De Prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P313 Consulter un médecin.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

## UK477 CHROME LOOK

### Conseils De Prudence Supplementaires

P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforez, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P337	Si l'irritation oculaire persiste:
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

### 2.3. Autres dangers

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

ACÉTATE DE N-BUTYLE	1-5%
No CAS : 123-86-4	No CE : 204-658-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R66 R67
ACÉTONE	10-30%
No CAS : 67-64-1	No CE : 200-662-2
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 EUH066 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R66 R67
BUTANE	10-30%
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
ISOBUTANE	5-10%
No CAS : 75-28-5	No CE : 200-857-2
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12

## UK477 CHROME LOOK

METHYLAL	1-5%
No CAS : 109-87-5	No CE : 203-714-2
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) F;R11.
NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY	
No CAS : 64742-48-9	No CE : 919-857-5
Numéro D'Enregistrement: 01-2119463258-33-xxxx	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R10,R66,R67.
PROPANE	
No CAS : 74-98-6	No CE : 200-827-9
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
SOLVENT NAPHTHA(PETROLEUM), LIGHT AROM.	
No CAS : 64742-95-6	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336, H335 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R10,R66,R67.
XYLÈNE	
No CAS : 1330-20-7	No CE : 215-535-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H335 STOT Rep. 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) R10 Xn;R20/21 Xi;R38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

#### **4.1. Description des premiers secours**

Informations générales

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

# UK477 CHROME LOOK

## Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si la victime respire difficilement, l'administration d'oxygène par du personnel formé peut être bénéfique. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

## Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau et donner beaucoup d'eau ou de lait à boire aux personnes conscientes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

## **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

## **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Laisser évaporer. Garder hors des espaces confinés à cause du risque d'explosion. Si la fuite ne peut pas être arrêtée, évacuer les lieux.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

## UK477 CHROME LOOK

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m3	200 ppm	940 mg/m3	
ACÉTONE	VLEP			500 ppm	1210 mg/m3	
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m3			
ISOBUTANE	WEL	800 ppm		800 ppm		
METHYLAL			1900 mg/m3(c)			
NAPHTHA (PETROLEUM), HYDROTREATED HEAVY			1000 mg/m3			
PROPANE		Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	Asphyxiant.	
XYLÈNE	VLEP	100 ppm	435 mg/m3	150 ppm	650 mg/m3	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Utiliser une protection à cartouches chimiques avec cartouche appropriée.

Protection des mains

Porter des gants de protection.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées ou un masque facial.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	@@@Typical@@@
Odeur	Caractéristique.
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	9.0

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

# UK477 CHROME LOOK

## **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

## **10.4. Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

## **10.5. Matières incompatibles**

## **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager l'appareil respiratoire. Irritant pour l'appareil respiratoire.

#### Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion. Peut causer des douleurs à l'estomac ou des vomissements. Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

#### Contact avec la peau

L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation. Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Peut entraîner un eczéma de contact allergique. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

#### Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

#### Voie D'Exposition

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

## **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

Dangereux pour l'environnement en cas de déversement dans les cours d'eau.

### **12.1. Toxicité**

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### **12.4. Mobilité dans le sol**

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

### **12.6. Autres effets néfastes**

## **SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)

1950

## UK477 CHROME LOOK

No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport AEROSOLS

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN	2
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1
Étiquettes De Transport	



### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage ADR/RID/ADN	N/A
Groupe d'emballage IMDG	N/A
Groupe d'emballage ICAO	N/A

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin  
Non.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS	F-D, S-U
Code restriction de tunnel	(D)

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	14/12/2016
Révision	6
Remplace la date	14/11/2014

## UK477 CHROME LOOK

### Phrases - R (Texte Intégral)

R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Mentions De Danger Completes

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.